

COMMUNAUTE DE COMMUNES**Aubrac Lot Causses Tarn**

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

**DECISION DU PRESIDENT
N°25-DP001**

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Entretien voirie Communautaire - Avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances relatif au lot n°01 Secteur La Canourgue et Aubrac.**Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,**
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,**VU** la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,**VU** la délibération n°D23.094 du 12 octobre 2023 relative au lancement d'une consultation marche public pour l'entretien de la voirie communautaire,**VU** la décision n°24-DP011 du 10 septembre 2024 relative à l'attribution du marché public pour l'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances,**VU** le marché relatif au lot 1 Secteur La Canourgue et Aubrac, notifié en date du 26/09/2024 dont le titulaire, est l'entreprise SO.MA.TRA.**DECIDE****ARTICLE 1 : Le présent avenant n° 1 entraîne une modification non prévue du bordereau de prix, suite à des éboulements de terrains intervenues lors des intempéries. Il donc nécessaire de rajouter de nouveaux prix et de nouvelles références, sans aucune incidence financière sur le montant du marché public.**

Référence	Désignation	Descriptif	Unité	P.U. H.T
021	Draines routier Dn 160	Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose de drains routiers y compris des matériaux drainants. Il comprend l'ouverture de la tranchée en terrain de toute nature, le réglage du fond, la mise en place des drains, le remblaiement avec des matériaux drainants et compactage de la tranchée.	ML	36.00€
022	Déblais d'éboulements	Ce prix rémunère, au mètre cube en place, l'extraction de déblais suite à éboulement. Il comprend l'extraction de matériaux, le chargement, le transport sur une distance inférieure à 5 km et le déchargement sur les lieux d'utilisations. Il comprend également si nécessaires toutes sujétions d'utilisation de brise roche. Ce prix comprend également la mise en place de panneaux réglementaires conformément aux prescriptions de l'IISR et toutes sujétions de balayage après intervention.	M3	35.00€

023	Tête d'aqueduc aval en béton + dalle	Reprise de la tête aval d'un aqueduc sur la VC comprenant le dégagement des blocs existant et l'évacuation, la protection des eaux contre la pollution, le démontage de maçonnerie existante, la reprise des pieds droits en maçonnerie ou en béton, la construction d'une dalle en béton armée pour élargissement de la chaussée, la réfection du bord de chaussée en enrobé à froid ainsi que la remise en état et le nettoyage de l'ensemble.	M3	3 500.00€
-----	--------------------------------------	--	----	-----------

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à SAS SO.MA.TRA.

Fait à La Canourgue, le 27 février 2025

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

P | Le Président,
Jean Claude SALEIL
Par Délégation, le vice-Président
Jean-Louis VAYSSIER

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16 Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS SO.MA.TRA
864 Avenue de la Méridienne
48100 MARVEJOLS

SIRET : 797 050 085 00043

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances
(Marché 202455025)

Lot n° 1 : Secteur de La Canourgue

- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 04/10/2024
- **Durée d'exécution du marché public :** 48.mois
- **Montant initial annuel estimatif du marché public ou de l'accord-cadre :**
 - **Taux de la TVA :** 15 023.40 €
 - **Montant HT :** 75 117.00 €
 - **Montant TTC :** 90 140.40 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet : Prix nouveau pour produit non prévu au BPU

Il convient d'ajouter ces prix nouveaux au BPU :

Référence	Désignation	Descriptif	Unité	P.U. H.T
021	Draines routier Dn 160	Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose de drains routiers y compris des matériaux drainants. Il comprend l'ouverture de la tranchée en terrain de toute nature, le réglage du fond, la mise en place des drains, le remblaiement avec des matériaux drainants et compactage de la tranchée.	ML	36.00€
022	Déblais d'éboulements	Ce prix rémunère, au mètre cube en place, l'extraction de déblais suite à éboulement. Il comprend l'extraction de matériaux, le chargement, le transport sur une distance inférieure à 5 km et le déchargement sur les lieux d'utilisations. Il comprend également si nécessaires toutes sujétions d'utilisation de brise roche. Ce prix comprend également la mise en place de panneaux réglementaires conformément aux prescriptions de l'ISR et toutes sujétions de balayage après intervention.	M3	35.00€
023	Tête d'aqueduc aval en béton + dalle	Reprise de la tête aval d'un aqueduc sur la VC comprenant le dégagement des blocs existant et l'évacuation, la protection des eaux contre la pollution, le démontage de maçonnerie existante, la reprise des pieds droits en maçonnerie ou en béton, la construction d'une dalle en béton armée pour élargissement de la chaussée, la réfection du bord de chaussée en enrobé à froid ainsi que la remise en état et le nettoyage de l'ensemble.	M3	3 500.00€

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MOULIN François Gérant	A MARVEJOLS le 14/02/2025	 SAS SOMATRA 864 Avenue de la Méridienne 38100 MARVEJOLS Tél. 04 66 32 01 80 Fax 04 66 32 05 74

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : La Canourgue, le

Signature

*Le Président
Jean-Claude SALEIL*

Transmis au contrôle de légalité le :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A MARVEJOLS le 14/02/2025

Signature du titulaire,

SAS SOMATRA
864 Avenue de la Méridienne
48100 MARVEJOLS
Tél. 04 66 32 01 80 Fax 04 66 32 05 74

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)